

Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
04 73 53 24 71  
contact@cctdm.fr

## BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 AOUT 2020 à 12H00

**Date de la convocation :** 21 août 2020

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 27 Août 2020 à 12 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

### Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Christiane SAMSON, Daniel BERTHUCAT, Ghislaine DUBIEN, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Martine MUNOZ.

**Membres du Bureau absents excusés :** Rachel BOURNIER, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Serge FAYET, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sylvain HERMAN.

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

24

Total votants :

24

### MISE EN PLACE D'UN TARIF DE DROIT DE STATIONNEMENT POUR LES COMMERCE AMBULANTS SUR LE SITE DU LAC D'AUBUSSON D'AUVERGNE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20200715-05 donnant délégation d'une partie de ses attributions au Président et au Bureau Communautaire.

**Considérant** les demandes régulières de stationnement pour les commerces ambulants au lac d'Aubusson d'Auvergne,

**Considérant** la saisonnalité de l'activité du site.

Le rapporteur expose au Bureau Communautaire l'objet de la délibération : Afin de favoriser le développement touristique du site du lac d'Aubusson d'Auvergne, il est proposé la création d'un droit de stationnement à hauteur de 25 euros par jour valable entre le 1<sup>er</sup> juillet et 31 Août de chaque année.

L'installation est soumise à autorisation du Président et signature d'une convention.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la création d'un tarif de droit de stationnement de 25 euros par jour pour les commerces ambulants sur le site du lac d'Aubusson d'Auvergne entre le 1<sup>er</sup> juillet et 31 Août de chaque année,
- **Autorise** le Président ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS : 24

Membres présents : 24

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 24

Pour : 24

Contre :

Abstentions :

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

